

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2020

JUSTICE DE PROXIMITÉ ET RÉPONSE PÉNALE - (N° 3427)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par
M. Houbbron, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« la personne »

les mots :

« l'auteur des faits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.